



Procédure de mise aux enchères

Par **alexandre le fur**, le **10/02/2017** à **19:19**

Bonjour, voilà ma situation

Maman décède en 2009 elle a eu 2 enfants de son premier mari et 2 du deuxième on à régler sa succession frais etc

Son deuxième mari a eu l'usufruit des biens immobiliers

En 2013 le deuxième mari de ma mère décède , il avait eu en premier noces 4 enfants et 2 enfants avec ma mère.

Soit au total 8 indivisionnaires pour une maison.

Il y a deux notaires un qui règle la succession de mon beau-père et un autre qui me représente et d'autres indivisionnaires.

Donc avec une mise en vente des biens, alors un comme il s'agit d'une indivision.....!
Certains signent les mandats d'autres pas. J'en ai marre pour une maison qui ne vit pas et les assauts des jours sans vie abîme.

Bref mon Notaire qui s'occupe du dossier me dit cela fait trois ans que cela dure, pour une maison.

Je vous propose une mise aux enchères avec saisie d'un avocat et tribunal et enchères (il s'occupe de tout). La procédure est rapide.

Il me dit les frais de cette procédure seront ponctionnés sur la succession.

- Ma question les frais de saisie d'avocats et de justice vont-ils être réglés par tous les indivisionnaires ou bien uniquement par moi qui fais la demande

merci de votre aide